

Définition des différentes zones du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale du Bouzonvillois Trois Frontières

Les zones U (urbaines) : secteurs urbanisés et constructibles :

- UA : cœur de village, centre ancien, maison mitoyenne
 - Uaa : centre ancien de Bouzonville
 - Uab : centre ancien de Sierck-lès-Bains
 - Uac : site des châteaux (Sierck-lès-Bains, Manderen-Ritzing, Freistroff)
- UB : zone d'extension récente, maison pavillonnaire
 - UBa : maison avec assainissement autonome
 - UBp : secteur avec des règles particulières de hauteur (Bouzonville/Halstroff)
 - UBt : tourisme
- UE : zone d'équipements publics et collectifs
- UX : zone d'activités économiques, industrielles et artisanales

Les zones AU (à urbaniser) : secteurs à urbaniser à caractère naturel ou agricole :

- 1AU : zone à ouvrir à l'urbanisation à court terme, à vocation résidentielle
 - 1AUt : zone à ouvrir à l'urbanisation à court terme, à vocation tourisme
- 1AUX : zone à ouvrir à l'urbanisation à court terme, à vocation économique, artisanale et industrielle
 - 1AUXs : zone à ouvrir à l'urbanisation à court terme, à vocation énergies renouvelables
- 2AU : zone à ouvrir à l'urbanisation à long terme (après 1AU)

Les zones A (agricoles) : zones cultivées :

- A : zone agricole où toute construction de bâtiment agricole est possible
- Aa : zone agricole où toute construction de bâtiment agricole y est interdite
- Av : zone viticole

Les zones N (naturelles) :

- N : zone forestière et de prairie non cultivée
- Nc (cimetière) : concerne les cimetières
- Nh (habitat) : concerne les habitations ou zone d'habitations « sauvage »
- Nj (jardin) : concerne les jardins
- Nl (loisir) : concerne les zones de loisirs sans constructions fortes dont Nle pour la restauration
- Ns (sensible) : concerne les espaces naturels sensibles
- Nv (verger) : concerne les zones de vergers
- Nf (ferroviaire) : concerne les 3 faisceaux ferroviaire (Apach, Sierck, Bouzonville)